

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2026	022	1
----	------	-----	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCATION 26 mars 2026	L'an deux mille vingt-six, le 1 ^{er} avril à 20h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 26 mars 2026	Étaient présents : MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS	M. BREHIER, MME RAFOUJAUULT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, M. COUTURIER, MME CAILLON, M. PAYEN, M. WERLE, MME MEYER, MME LECOUCPEUR, MME PICARD, MME VINCENT, M. GONCALVES et M. GOUSSEFF, formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 29	Absents représentés : MME PALA par MME DELAVOIX.
PRÉSENTS : 24	Absents excusés : M. MORAND-MINVIELLE, MME GUILLOTIN et M. DA VEIGA FERNANDES
VOTANTS : 25	Absent : M. CHATTAHI
	M. BREHIER a été élu secrétaire de séance.

**ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU
SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE (SMOYS)**

M. FRIMON-RICHARD, Maire de la commune d'Egry, présente au conseil municipal, le Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS) qui est syndicat mixte fermé créé en 1922. Il était initialement chargé de l'organisation et du fonctionnement du service public de distribution d'électricité et de gaz avec Enedis et GRDF. Il pilote depuis 2015, la réalisation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables en Essonne.

Il précise que la commune est membre du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS) depuis le 1^{er} septembre 2021 et qu'elle est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Conformément aux articles L. 5212-6 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 7 des statuts du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS), créé le 20 mai 1922 par arrêté préfectoral, le syndicat est administré par un comité dont les délégués sont élus au scrutin secret.

Il rappelle qu'il est désormais possible aux organes délibérants d'élire (hors vote du président, vice-président et bureau) ses délégués, à main levée.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L 5211-7, L 2122-7, L 5212-6 et L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 7 des statuts du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine,

CONSIDÉRANT que les délégués appelés à siéger au comité syndical du SMOYS doivent être élus au scrutin secret ou à main levée si toute l'assemblée l'autorise,

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 091-219102076-20260401-ACTE20260221-DE



CONSIDÉRANT que l'assemblée délibérante s'est prononcée à l'unanimité pour un vote à main levée, de ses délégués,

CONSIDÉRANT que sont candidats :

Délégué titulaire :
Philippe BREHIER

Délégué suppléant :
Mohamed TOUTI

PROCÈDE à l'élection, à main levée, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune au SMOYS

Nombre de votants : 24, un élu ne prend pas part au vote.

Ont obtenus :

Délégué titulaire :
24 voix

Délégué suppléant :
24 voix

Sont déclarés élus :

Délégué titulaire :
Philippe BREHIER

Délégué suppléant :
Mohamed TOUTI

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en

Sous-Préfecture le : 08/04/2026

et de la publication le : 09/04/2026

Le Maire



Benoît FRIMON-RICHARD



Pour extrait conforme
Le Maire d'Egry

Benoît FRIMON-RICHARD